MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à une session extraordinaire dudit conseil tenue le 18e jour du mois de décembre 2024, a adopté le règlement 2024-654 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, le 6 janvier 2025.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière